

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 13 décembre 2021

Date de convocation

Le 06/12/2021

Date d'affichage

Le 06/12/2021

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 10

Votants 10

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 décembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Pascal Hamon.

Etaient présents : Pascal Hamon, Maire - Emmanuèle Matéo, 1^{er} Adjoint - Jacques Pelletier, 2^{ème} Adjoint
Michel Beucamp, 3^{ème} Adjoint - Fabrice Lendormy – Audrey Salingue – Alexandra Blanchard de la Brosse
– Thierry Martineau - Caroline Tchekhoff - Jean Manuel Delvaile

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Stephan Horn

Jacques Pelletier a été nommé secrétaire de séance

1. Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Jacques Pelletier est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Compte-rendu du 21 juin 2021

Monsieur le Maire, après avoir :

- demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 21 juin 2021,
- constaté que personne ne souhaitait faire de remarques,

a soumis ledit compte-rendu au vote des conseillers qui ont adopté sa rédaction à l'unanimité.

3. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit enlevée à l'ordre du jour la délibération d'une demande de subvention départementale pour la remise en état de certaines voies communales.

Cette demande de subvention étant initialement pour la mise en place d'un radar pédagogique, celui-ci sera finalement subventionné dans le plan triennal.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal que soit inscrite à l'ordre du jour une délibération supplémentaire pour les modifications de statuts du Siryae.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a, à l'unanimité des présents, accepte la modification de l'ordre du jour.

4. Renouvellement contrat SACPA

Monsieur le Maire informe qu'afin de souscrire aux obligations réglementaires qui imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, la commune a déjà conventionné avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).

Monsieur le Maire rappelle également que jusqu'à ce jour cette prestation de services était confiée au groupe SACPA qui a fait une proposition pour 431,33 € HT.

Il propose de continuer à confier ses services au même groupe pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à cette prestation de services.

Après en avoir libéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation de services.

5. Délibération pour une demande de subvention du plan triennal

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Yvelines le 26 juin 2020 a abrogé le programme triennal 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers voté le 28 juin 2019 et approuve la création du nouveau programme 2020-2022.

La subvention de 180 638,80 euros est portée désormais à 320 638.80 euros hors taxes soit 70 % du montant de travaux subvention-nables de 224 447 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie.

6. Autorisation d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.

Monsieur le Maire expose le souhait d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion des deux communes au SIRYAE.

7. Modification des statuts du SIRYAE.

Monsieur le Maire informe de la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adoption ses nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts du SIRYAE.

8. Questions diverses

- Nuisances sonores véhicules : Monsieur le Maire informe qu'entre mars et juillet 2022 la gendarmerie renforcera ses contrôles dans la vallée de Chevreuse.
- Arrêt TAD Fondation Anne de Gaulle : Monsieur le Maire annonce un nouvel arrêt TAD (transport à la demande) a été créé au niveau de la Fondation.
- Travaux route de Romainville : Madame Salingue demande si la route de Romainville rouvrira début janvier 2022. Monsieur le Maire informe que Magny prolongera sûrement son arrêté étant donné que les travaux de Romainville ne sont pas encore engagés. Concernant Milon, l'étude en cours avec Ingéniery se poursuit pour identifier les différents scénarios permettant le déplacement des véhicules, vélos et piétons en renforçant la sécurité et en réduisant le flux de circulation et la vitesse des véhicules.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Fait à Milon la Chapelle, le 13 décembre 2021



Pascal HAMON
Maire